

AFFAIRE N° 9 - Projet d'emprunt pour le financement de travaux de voirie à effectuer du Pont du Butor à la croisée des chemins de Sainte-Clotilde.

M.le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par sa lettre N°6810 du 29 juin 1965, M.le Directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique m'a rappelé que je lui avais adressé par transmission N°655-SG du 23 Juin dernier une demande d'emprunt de 5.000.000. de frs.C.F.A. destiné à parfaire le financement des travaux de voirie à effectuer du Pont du Butor à la croisée des chemins de Sainte-Clotilde.

Il avait été précisé que le mode de financement tel qu'il avait été primitivement prévu a dû être abandonné, la participation du "Fonds Routier " ne pouvant être acquise.